

Date de convocation : 19 janvier 2017
Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 8
Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 5
Nombre de votants : 5

PRÉSENTS :

Commune de Chastel-Arnaud : Frédéric TEYSSOT (Tit) ;
Commune de La Chaudière : Joëlle MIGHELI (Tit) ;
Commune de St Sauveur en Diois : Thierry JAVELAS (Tit) ;
Commune de Saillans : Vincent BEILLARD (Tit), Christine SEUX (Tit) ;

TITULAIRES ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

Commune d'Aubenasson : Cédric FERMOND (Tit), Stéphane POURRAT (Sup)
Commune d'Espenel : Marie-Christine DARFEUILLE (Tit), Marie-Christine FLANDRIN (Sup) ;
Commune de Véronne : Pierrot ROETYNCK (Tit), Patrick ARNAUD (Sup) ;

Responsable des services du SIVU : Baptiste PERRIN

Secrétaire de séance : Baptiste PERRIN

Ordre du jour

Madame Christine SEUX propose d'ajouter une délibération concernant

- 6 Autorisations d'absence du personnel employé par le SIVU

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ADOpte le nouvel ordre du jour**

Adoption du compte-rendu du dernier comité syndical

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ADOpte le compte-rendu du dernier comité syndical**

Informations

Les orientations pour 2017 visent à stabiliser les services et à en simplifier les procédures afin d'alléger la charge administrative du SIVU. Par exemple :

- Diminuer le nombre de Comité syndicaux : 10 en 2016, la proposition est environ un tous les deux mois
- Prévoir des groupes de travail à thème ouvert à l'ensemble des élus du SIVU, au responsable du service et à des personnes externes pour préparer des sujets importants : ressources humaines, règlement intérieur, communication, budget...
1ère date RH : le 1^{er} février à 8h30
1ère date budget : 8 mars à 8h30
- Facturer les repas aux petites communes 2 fois par an, mais sur une année scolaire soit de janvier à juillet et de septembre à décembre
- Appliquer le Quotient Familial CAF vérifié en septembre, au moment de chaque l'inscription et le modifier en cours d'année sur demande des parents. Ceci entraîne une modification du règlement intérieur.
- Envisager le paiement et les pré-inscriptions en ligne avec le logiciel de gestion NOETHYS utilisé qui évolue en CONECTHYS. Le coût SIVU serait de 24 € par mois tout compris. Une formation est nécessaire et envisagée.
- Utiliser les 2 ordinateurs portables réformés équipés d'Ubuntu et de logiciels libres de base demandés au Conseil départemental pour :
 - la cuisine : recevoir directement les mails cantine, faire les commandes, regarder les catalogues à la place d'une ligne fixe et d'un fax
 - les animateurs : rechercher des infos sur l'animation, noter les présents
- Développer l'accueil des stagiaires. À ce jour, la cantine a reçu un stagiaire de 3ème en décembre, or les jeunes trouvent difficilement un stage en rapport avec l'enfance ou la restauration. Nous proposons de créer une dynamique d'information notamment en direction des collèges pour les 4^e et 3^e et vers des structures organisant BAFA ou CAP petite enfance ou en MFR (Maison Familiale Rurale).

Les orientations sont discutées et validées sur le principe pour l'année.

Nous ne pouvons présenter que succinctement le budget prévisionnel. M. Frédéric TEYSSOT précise que nous sommes actuellement en déficit (15000 € de retard) et que des factures de Saillans concernant la mise à disposition des ATSEM sur les TAP n'ont pas encore été payées. Nous n'avons pas reçu les aides de la CAF pour 2016 sur le périscolaire à cause du renouvellement du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) qui est en cours. Nous avons bien reçu les aides de l'État pour les TAP (90 € par enfants scolarisés) soit 9200 € pour 2 trimestres 2015-2016. Le projet « Ça bouge dans ma cantine » peut entraîner des coûts supplémentaires en achat repas. Pour l'instant, nous devons rester sur les dépenses actuelles.

- PÉRISCOLAIRE TAP et cantine

M. Baptiste PERRIN expose les actualités du SIVU. Nous avons des absences d'agents sur la cantine qui ont été remplacées par les agents SIVU en place et ponctuellement par des bénévoles connus des services. Une agent prolonge son congé parental du 9/03 jusqu'au 9/09/2017. Le poste de 20h est occupé par une agent recrutée en CDD qui a le BAFA de janvier au 12 mars 2017.

- des jeunes en service civique engagés auprès de la CCCPS interviennent dans le cadre des TAP sur plusieurs séances et sur la dimension éco-citoyen
- un Rdv hebdomadaire entre le responsable et des élus est prévu plutôt les mardis matin pour mettre en place des procédures et répondre à des questions de fonctionnement
- le projet « Ça bouge dans ma cantine » est en phase de prospection de fournisseurs : nouveau boulanger sur Saillans et pain bio, boucher..

1 Présentation du plan de formation 2017

- un projet de formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) est envisagé pour l'ensemble du personnel en partenariat avec la mairie et/ou sera ouvert à des élus si des places restent disponibles. Le devis de 550 € serait à partager entre la mairie et le SIVU. Suite à l'information que les agents auraient suivi cette formation en décembre 2013, celle-ci est reportée pour les agents mais reste possible pour M. PERRIN qui a une attestation de formation aux Premiers Secours qui date de 2006.
- un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est en cours pour une salariée avec une prise en charge des frais de formation de la CAF dans le cadre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse). Elle sera en stage à l'ALSH de Saillans en février et devrait recevoir une indemnité. Elle envisage la session de perfectionnement cette année.
- Des formations gratuites sont proposées dans le cadre du projet « Ça bouge dans ma cantine » pour la responsable de cuisine : les mercredis 8/03/17, 29/03/17, 12/04/17 et 17/05/17 de 8h30 à 13h30 sur le territoire. Celle-ci souhaite participer aux 4 séances.
- programme de formation pour le responsable de service
 - le PSC1
 - la formation Noethys avec un élu et éventuellement un salarié supplémentaire en commun avec la MJC soit environ 215 € par personne
 - une formation « gratuite » à la régie, proposée par la Trésorière principale Mme MAZEYRAT-PASQUIER à Crest. Le régisseur suppléant devrait y participer. Pas de dates à ce jour.
 - Des réunions d'information ou conférences ou formations sont proposées par les partenaires CAF éventuellement DDCCS, pôle emploi, dans le cadre des changements de logiciel, de procédures ou d'approche de l'accueil des enfants. A ce jour, le responsable est allé à Crest à une réunion organisée par la CAF. Des opportunités sont souvent à saisir en cours d'année.
 - Pour tous :
 - formation à l'utilisation d'un extincteur en partenariat avec la mairie de Saillans environ 50 € par personne

Les formations validées impliquent parfois une réorganisation des services, le remboursement des frais de déplacement et le paiement du jour de formation sur justificatif de la présence de l'agent et de la remise des diplômes ou qualifications obtenus.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- VALIDE le plan de formation proposé
- MANDATE le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

2 Choix des services de téléphonie

Mme Christine SEUX rappelle le renouvellement des contrats chez ORANGE :

- un contrat SIVU avec un poste fixe fax en cuisine avec un abonnement de 22.26€/mois. Pour 6 mois, nous avons payé : 116.58 € + 49.36 € + 53.16 € = 219.1 €
- dans un forfait groupé "portable" avec la mairie pour le portable du responsable (non transféré par Orange malgré des heures passées). Coût ?

Orange nous propose une solution pro appels illimités fixes et mobiles et SMS et MMS illimités à 20 € x 2 pour 24 mois pour 2 portables. Nos besoins actuels s'orientent vers la suppression du contrat Orange pour la ligne fixe et deux forfaits téléphones portables, l'un conservé avec la mairie et l'autre à voir. Est évoqué l'intérêt d'un Android et éventuellement d'une tablette. La cuisine serait équipée d'un ordinateur portable dont la wifi avec le Forum pourrait permettre un usage ponctuel. Il est évoqué la possibilité de prise en charge d'un abonnement téléphonique d'un salarié.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- VALIDE la suppression de la ligne fixe orange et le choix d'une solution téléphonique plus abordable
- MANDATE le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

3 Achat d'un four à inscrire Budget général (M14)

Mme Christine SEUX expose que le budget général M14 au titre de l'année 2017 n'est pas voté mais que le four principal a des problèmes de fonctionnement. Nous prévoyons l'inscription de cette dépense sur le budget prévisionnel 2017 soit près de 6336 € pour un four professionnel de l'entreprise SEMA. M. Teyssot demande une aide au titre de la DETR.

Il n'y a pas de délibération prise mais la dépense sera inscrite au budget prévisionnel.

4 Reversement des aides de l'état perçues par la mairie de Saillans pour les Temps d'Activités Péri-éducatifs

Mme Christine SEUX précise que la mairie qui a l'école sur sa commune perçoit des aides de l'état pour les TAP par enfant scolarisé, à savoir 50 € d'aide forfaitaire et 40 € d'aide de solidarité rurale par enfant sous réserve de versements effectifs. Les sommes sont versées en 2 fois en décembre et juin.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DEMANDE le reversement chaque année des aides de l'État concernant les TAP au SIVU dès que les sommes sont reçues par la mairie de Saillans
- MANDATE le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

5 Déclaration du périscolaire à la DDCS

Mme Christine SEUX informe que le périscolaire est déclaré en garderie auprès de la CAF. Nous n'avons pas d'obligation de quota de salariés, ni de qualification à respecter mais nous recevons « un jour » une prestation garderie pour l'année soit 22 881,72 €. L'équipe de salariés a désormais les qualifications requises obligatoires pour les TAP déclarés et nous respectons le principe un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 18 de plus de 6 ans. Nous pourrions le déclarer à la DDCS avec un projet éducatif et pédagogique en respectant les quotas du PEDT (Projet éducatif Territorial). Nous pourrions ainsi bénéficier de 0,52 centime par enfants réellement présent au périscolaire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DEMANDE l'étude budgétaire incluant les charges administratives pour envisager une déclaration
- MANDATE le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

6 Autorisation d'absence du personnel employé par le SIVU

La délibération est reportée faute de temps.

Prochain Conseil Syndical à prévoir en mars.

La séance est close à 19h30.

La Présidente,



Le secrétaire de séance,



Chers parents,

Le décret du ministère de l'Éducation Nationale, qui paraîtra le 22 juin prochain, devrait nous permettre de revenir à 4 journées d'apprentissage par semaine. Dans ce contexte, les élus du SIVU « les enfants du Solaure » se posent la question d'un éventuel changement de rythme pour l'école de Saillans. Avant d'envisager l'application de ce décret et dans l'optique de prendre en compte au mieux le rythme de vos enfants, nous souhaitons récolter votre avis.

En préambule, il est à noter que le SIVU a voté en comité syndical du 20 juin 2017 la participation financière des familles lors des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année 2017/2018, ce indépendamment du rythme scolaire choisi. La tarification est en cours d'étude. Elle devrait être proche du tarif actuel de la garderie périscolaire (fonction du Quotient Familial).

Questionnaire :

Votre ou vos enfant.s sont en :

- maternelle
- élémentaire

Pour la rentrée septembre 2017, préféreriez-vous :

- que l'école reste sur son rythme actuel (9 demi journées)
- le retour à la semaine d'apprentissage à 4 jours, (lundi, mardi, jeudi, vendredi, 8h30-12h / 14h-16h30)
- indifférent

Dans l'hypothèse du retour à la semaine à 4 jours, êtes-vous intéressés par la mise en place, le mercredi matin, d'un « accueil de loisirs – TAP » payant de 9h à 12h* :

- OUI
- NON

*La garderie périscolaire serait alors assuré de 7h30 à 9h.

Réponse souhaitée au plus tard le mardi 27 juin au soir dans la boîte aux lettres du SIVU. Seule une